



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**ORDRE DE SERVICE**

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction de la santé et de la protection animales</b> <b>Bureau de santé animale</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : J. LANGUILLE Tél. : 01.49.55.84.66 Réf. interne : NS-060466</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDSPA/N2006-8110</b></p> <p><b>Date: 03 mai 2006</b></p> <p>Classement : SA 222.32</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Référence : NS DGAL/SDSPA/N° 2005-8028 du 25 janvier 2005

Abroge et remplace : Sans objet

Nombre d'annexes: 7

**Objet : Rapport annuel filière équine – bilan année 2004 et questionnaire 2005**

**Bases juridiques :**

Arrêté du 7 février 1992 relatif à la police sanitaire de la métrite contagieuse des équidés (texte abrogé),  
Arrêté du 7 février 1992 fixant les mesures financières relatives à la police sanitaire de la métrite contagieuse des équidés (texte abrogé),

Arrêté du 23 septembre 1992 fixant les mesures de police sanitaire relatives à l'anémie infectieuse des équidés,

Arrêté du 23 septembre 1992 fixant les mesures financières relatives à la police sanitaire de l'anémie infectieuse des équidés.

Arrêté du 27 juillet 2004 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la police sanitaire des encéphalites virales des équidés.

**MOTS-CLES : Equidés – Rapport annuel**

**Résumé :** La présente note de service a pour objet de présenter la synthèse des données collectées en application de la note de service citée en référence relative aux actions de police sanitaire conduites en 2004 au sein de la filière équine.

Elle vise également à recueillir les informations techniques et financières relatives aux actions de police sanitaire mises en œuvre en 2005.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires</li><li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires des chefs lieux de régions</li></ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préfets</li><li>- Inspecteurs généraux interrégionaux</li><li>- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires</li><li>- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires</li><li>- Directeur de l'Ecole Nationale des services vétérinaires</li><li>- Directeur de l'INFOMA</li><li>- DGFAR (Sous direction du Cheval)</li><li>- Etablissement public "Les Haras Nationaux"</li></ul>

## **I- BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN 2004**

La présente note a été élaborée à partir des données transmises par 19 directions départementales des services vétérinaires ayant conduit des actions de police sanitaire dans la filière équine en 2004. La synthèse des données techniques et financières est présentée en annexes I à III. Il convient de remarquer que seuls sont comptabilisés dans l'annexe I les versements effectués au titre de l'exercice budgétaire 2004.

### **1- Anémie infectieuse des équidés**

Aucune suspicion clinique n'a été posée en 2004. La France restait donc en 2004 indemne d'AIE depuis juillet 2001<sup>1</sup>.

### **2- Métrite contagieuse des équidés**

Les données techniques exposées en annexe II sont extraites du rapport d'activité du CESAME - centre d'épidémiosurveillance et d'alerte pour les maladies des équidés - créé en 1991 pour assurer la coordination des actions de lutte contre la métrite contagieuse des équidés (MCE) menées par l'ensemble des directions départementales des services vétérinaires.

Le nombre de compte rendus d'analyses MCE traité par le CESAME s'élève pour 2004 à 25 925. Chez les chevaux, 3 étalons et 12 juments infectés ont été identifiés en 2004. Pour l'espèce asine, 6 étalons se sont révélés infectés avec toutefois un doute sur l'existence de réactions croisées avec le germe *Taylorella asigenitalis*.

Il convient de rappeler que par décret du 17 février 2006, la MCE a été déclassée en maladie à déclaration obligatoire. La coordination des actions sanitaires relative à la MCE par le CESAME a également pris fin progressivement à compter de janvier 2006.

### **3- Encéphalite West-Nile**

#### *3-a- Surveillance en métropole*

Le dispositif de surveillance multidisciplinaire élaboré en 2001, en collaboration entre la Direction générale de la santé (DGS) et la DGAL a été maintenu en 2004 sur le pourtour méditerranéen. Ce dispositif de surveillance vétérinaire repose sur 2 volets complémentaires, une surveillance des cas cliniques équins et une surveillance de l'avifaune sauvage.

Entre août et fin octobre 2004, 57 suspicions cliniques équines ont été déclarées en Camargue dans les départements du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône. 32 cas d'atteinte à VWN ont été confirmés par sérologie (recherche d'IgM) ou par PCR sur encéphale. Dans 7 de ces cas, l'infection VWN a entraîné la mort ou nécessité l'euthanasie des chevaux affectés.

En parallèle de l'épizootie équine, le suivi sérologique d'oiseaux sentinelles conduit par l'ONCFS a également permis de mettre en évidence une circulation du VWN en Camargue. Au total, sur les 300 oiseaux répartis dans les départements du pourtour méditerranéen, 13 séroconversions ont été confirmées dans les départements du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône.

#### *3-b- Surveillance West-Nile dans les départements d'Outre-Mer*

Compte tenu du contexte épidémiologique particulier, des programmes spécifiques de surveillance sont conduits dans les DOM des Amériques.

Ainsi, en 2004, en Guyane, plus de 400 chevaux du département ont été testés. 70 se sont révélés positifs vis à vis de flavivirus (genre auquel appartient le virus West Nile).

Aucun cas humain confirmé n'a été rapporté, ni aucun foyer clinique sur équidés dans les DOM.

<sup>1</sup> : un cas d'AIE a été confirmé en avril 2005 dans un centre équestre du département de l'Eure-et-Loir (23 chevaux dont 4 infectés et euthanasiés). L'assainissement du centre infecté a été obtenu en janvier 2006.

## **II- ENQUETE SUR LES ACTIONS CONDUITES EN 2005**

Afin de réaliser le rapport de synthèse annuel des actions de police sanitaire conduites en 2005 dans la filière équine, vous trouverez en annexe IV à VII de la présente note les tableaux techniques et financiers à compléter. Les tableaux seront retournés à la Direction générale de l'alimentation, bureau Santé Animale, uniquement si des actions ont été conduites au sein de la filière équine en 2005. **En l'absence d'action spécifique engagée dans ce domaine au cours de l'année 2005, aucune réponse n'est requise.**

Une transmission des données par messagerie électronique est à privilégier. Dans ce cas, vous voudrez bien utiliser le fichier Excel "DptXX-RAEq-2005" qui vous sera transmis et le retourner à l'adresse mail suivante : [jerome.languille@agriculture.gouv.fr](mailto:jerome.languille@agriculture.gouv.fr) .

Les tableaux sont identiques à ceux qui vous ont été adressés les années précédentes. Je vous rappelle que les indicateurs techniques pour la métrite contagieuse des équidés sont collectés à partir des données du CESAME et ne font donc pas l'objet d'une demande d'information dans la présente note.

Je vous invite à faire parvenir les tableaux renseignés pour le **1<sup>er</sup> juin 2006**.

La Directrice Générale Adjointe  
C.V.O.

Monique ELOIT

## Annexe I – Bilan financier 2004

	Nature des actions	Total des dépenses exercice 2004	
<b>Mérite contagieuse des équidés</b>	Visites d'équidés infectés ou contaminés	1 091 €	
	Visites de juments à haut risque	564 €	
	Frais de déplacement	860 €	
	Prélèvements sur étalons	1 130 €	
	Série de 3 prélèvements sur jument après traitement	328 €	
	Prélèvements sur juments comtaminées ou à haut risque -sinus	838 €	
	Prélèvements sur juments comtaminées ou à haut risque -sinus + utérus	1 796 €	
	Prélèvements sur poulains mâles	246 €	
	Traitements d'étalons	528 €	
	Traitements de juments	1 278 €	
	Epreuves de diagnostic	6 710 €	
	Désinfection box	716 €	
		<b>Suspensions cliniques</b>	
<b>Encéphalite West-Nile</b>	Visites de suspicion	85 €	
	Prélèvements sanguins	4 €	
	Autres prélèvements	65 €	
	Frais de déplacement	45 €	
	Conditionnement-expédition	1 831 €	
	Epreuves de diagnostic	158 €	
		<b>Enquêtes sérologiques</b>	
	Visites d'exploitations	4 179 €	
	Prélèvements sanguins	3 133 €	
	Frais de déplacement	614 €	
	Conditionnement-expédition	50 €	
	Epreuves de diagnostic	2 301 €	
	Autre dépense WN	241 €	
	<b>Total dépenses police sanitaire 2004</b>	<b>28 792 €</b>	

## Annexe II – Bilan technique AIE et WN en 2004

### A) EVOLUTION DE L'ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES EN 2004

<b><u>1) Suspensions 2004</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre de sérologies réalisées
Nombre de suspicions clinique	0	0	0
Nombre de suspicions à partir d'enquête épidémiologique	0	0	0

<b><u>2) Evolution de l'infection en 2004</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'animaux positifs
Foyers sous APDI au 31/12/2003	0	0	0
Foyers déclarés infectés en 2004	0	0	0
Foyers assainis en 2004	0	0	
Nombre d'équidés abattus			0

### B) EVOLUTION DE L'ENCEPHALITE WEST NILE DES EQUIDES EN 2004

#### - en France métropolitaine

<b><u>1) Suspensions 2004</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre de sérologies réalisées
Nombre de suspicions à partir de signes cliniques	65	698	66

<b><u>2) Evolution de l'infection en 2004</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'équidés infectés
Foyer déclarés, placés sous APDI	32	431	32

<b><u>3) Suivi sérologique West-Nile</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'équidés positifs
suivi sérologique sur animaux sans signes cliniques	0	0	0

#### - dans les départements d'Outre-Mer (Guyane)

<b><u>1) Suspensions 2003</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre de sérologies réalisées
Nombre de suspicions à partir de signes cliniques	0	0	0

<b><u>2) Evolution de l'infection en 2003</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'équidés infectés
Foyer déclarés, placés sous APDI	0	0	0

<b><u>3) Suivi sérologique West-Nile</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'équidés positifs
suivi sérologique sur animaux sans signes cliniques	45	431	70

### Annexe III – Bilan de la lutte contre la MCE en 2004

La réglementation en vigueur jusqu'au 17 février 2006 imposait le dépistage des étalons agréés à la monte publique, en début et en fin de saison de monte, sauf pour les étalons privés de type Trait, Poney et Ane. En revanche, il n'y avait pas d'obligation réglementaire de dépistage de la MCE pour les juments mises à la reproduction.

En 2004, le CESAME a reçu en provenance des laboratoires agréés 25 925 compte-rendus de résultats d'analyses concernant 19 023 équidés.

Tests de dépistage : 25 925 (1 à 4 sites de prélèvements)			
Chevaux : 26 477		Anes : 158	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
8 287	17 480	94	64

  

équidés testés : 19 023			
Chevaux : 18 947		Anes : 76	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
4 502	14 445	39	37

#### Surveillance de l'infection

La survenue de cas de métrite contagieuse des équidés, a amené le Césame à assister les directions départementales des services vétérinaires concernées, en recherchant les informations pertinentes pour la définition des foyers et des actions à mener.

Au sens de la réglementation en vigueur jusqu'en février 2006, le « foyer » comprend l'animal infecté et les animaux qui ont eu un contact entraînant une suspicion épidémiologique : animaux appartenant au même harem, mais parfois aussi animaux d'un même groupe quand l'enquête épidémiologique le suggère (par exemple, étalons faisant la monte au même endroit dans les mêmes conditions, ou se partageant un même harem).

✓ dans l'espèce chevaline

64 mâles et 90 femelles ont été testés au titre de la police sanitaire.

3 mâles et 12 femelles ont été déclarés infectés, en 14 lieux de stationnement.

Les étalons trouvés infectés sont un cheval de selle français, un arabe et un lippizan.

Les 12 juments trouvées infectées sont 10 selle-français, 1 selle étranger, 1 pur-sang.

✓ dans l'espèce asine:

39 mâles et 37 femelles ont été contrôlées.

6 ânes ont été trouvés infectés, en 3 lieux de stationnement.

Dans cette espèce, des réactions croisées entre *Taylorella equigenitalis*, agent de la MCE, et *Taylorella asigenitalis* sont suspectées.

## Annexe IV – questionnaire 2005

N° département :	Contact DDSV :
------------------	----------------

### METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES – Bilan financier 2005

#### DEPENSES ENGAGEES PAR L'ETAT AU TITRE DE LA POLICE SANITAIRE

<u>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</u>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites d'équidés infectés ou contaminés		3 AMO *	
Visites de juments à haut risque		2 AMO *	
Frais de déplacement	km		
<b>SOUS TOTAL (A)</b>			

<u>2) Prélèvements</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Prélèvements sur étalons			
Séries de 3 prélèvements sur jument après traitement			
Prélèvements sur juments contaminées ou à haut risque	sinus clitoridien		
	sinus + utérus		
Prélèvements sur poulains mâles			
<b>SOUS TOTAL (B)</b>			

<u>3) Traitements</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Traitements d'étalons			
Traitements de juments			
<b>SOUS TOTAL (C)</b>			

<u>4) Frais d'analyses</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Epreuves de diagnostic			
<b>SOUS TOTAL (D)</b>			

<u>5) Désinfection</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Par box désinfecté			
<b>SOUS TOTAL (E)</b>			

<b>TOTAL POLICE SANITAIRE (=A+B+C+D+E)</b>	
--	--

\* Tarifs HT fixés par l'arrêté du 7 février 1992

**Annexe V – questionnaire 2005**

Département :	
<b>ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES- Bilan financier 2005</b>	

**I) DEPENSES ENGAGEES PAR L'ETAT LORS DE SUSPICION D'A.I.E.**

<u>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</u>	Nombre	Tarif	Montant TTC en E
Visites de suspicion		3 AMO *	
Prélèvements sanguins		1/4 AMO *	
Frais de déplacement			
<b>SOUS TOTAL (A)</b>			

<u>2) Frais d'analyses</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Epreuves de diagnostic			
<b>SOUS TOTAL (B)</b>			

**II) DEPENSES ENGAGEES PAR L'ETAT LORS DE DECLARATION D'INFECTION D'A.I.E.**

<u>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Visites de déclaration d'infection		3 AMO *	
Visites d'assainissement ( 1 fois par mois maximum)		3 AMO *	
Visites d'enquête épidémiologique		3 AMO *	
Visites pour marquage des équidés		2 AMO *	
Prélèvements sanguins		1/4 AMO *	
Frais de déplacement			
<b>SOUS TOTAL (C)</b>			

<u>2) Frais d'analyses</u>	Nombre	Tarif acte	Montant TTC
Epreuves de diagnostic			
<b>SOUS TOTAL (D)</b>			

<u>3) Indemnités</u>	Nombre	Tarif	Montant
Abattages d'équidés (3049 euros maximum par équidé abattu)			
Désinfection - désinsectisation (2) (228,70 euros maximum par exploitation)			
<b>SOUS TOTAL (E)</b>			

<b>TOTAL POLICE SANITAIRE DE L'AIE (=A+B+C+D+E)</b>	
---	--

\* Tarifs HT fixés par l'arrêté du 23 septembre 1992

Annexe VI – questionnaire 2005

département :			
<b>ENCEPHALITE A VIRUS WEST-NILE – Bilan financier 2005</b>			
<b><u>I) DEPENSES ENGAGEES PAR L'ETAT LORS DE SUSPICION DE WEST NILE</u></b>			
<i>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</i>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites de suspicion			
Prélèvements sanguins			
Autres prélèvements			
Frais de déplacement			
<b>SOUS TOTAL (A)</b>			
<i>2) Frais d'analyses</i>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Conditionnement - expédition			
Epreuves de diagnostic			
<b>SOUS TOTAL (B)</b>			
<b><u>II) DEPENSES ENGAGEES PAR L'ETAT LORS DE LA REALISATION D'ENQUETE SEROLOGIQUE WEST-NILE</u></b>			
<i>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</i>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites d'exploitation			
Prélèvements sanguins			
Frais de déplacement			
<b>SOUS TOTAL (C)</b>			
<i>2) Frais de laboratoire</i>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Conditionnement - expédition			
Epreuves de diagnostic			
<b>SOUS TOTAL (D)</b>			
<b><u>III) AUTRES DEPENSES</u></b>			
<i>Nature à préciser</i>			Montant TTC
<b>SOUS TOTAL AUTRES DEPENSES (E)</b>			
<b>TOTAL POLICE SANITAIRE WEST-NILE (=A+B+C+D+E)</b>			

**Annexe VII – questionnaire 2005**

<b>Département :</b>			
<b>TABLEAUX TECHNIQUES 2005</b>			
<b>A) EVOLUTION DE L'ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES EN 2005</b>			
<b><u>1) Suspensions 2005</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre de sérologies réalisées
Nombre de suspicions clinique			
Nombre de suspicions à partir d'enquête épidémiologique			
<b><u>2) Evolution de l'infection en 2005</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'animaux positifs
Foyers sous APDI au 31/12/2004			
Foyers déclarés infectés en 2005			
Foyers assainis en 2005			
Nombre d'équidés abattus en 2005			
<b><u>3) Analyse de l'incidence</u></b>			
<i>31) Nombre de cheptels découverts infectés en 2005 à la suite de...</i>			
...d'une enquête épidémiologique			
...d'une suspicion clinique			
...d'une demande d'analyse pour contrôle d'achat ou export			
...d'une autre cause :			
<i>32) Nombre de cheptels découverts infectés dont l'origine de la contamination est...</i>			
...le contact au voisinage d'un foyer			
...l'introduction d'un animal atteint			
...une autre cause (préciser)			
...inconnue			
<b>B) EVOLUTION DE L'ENCEPHALITE WEST NILE DES EQUIDES EN 2005</b>			
<b><u>1) Suspensions 2005</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre de sérologies réalisées
Nombre de suspicions à partir de signe clinique			
<b><u>2) Evolution de l'infection en 2005</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'équidés infectés
Foyer déclarés, placés sous APDI			
<b><u>2) Suivi sérologique West-Nile</u></b>	Nombre de cheptels	Nbre d'équidés présents	Nbre d'équidés positifs
suivi sérologique sur animaux sans signes cliniques			